### **CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Direction de la communication

Agen, samedi 11 avril 2020

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

# REAMENAGEMENT DE L'ECLUSE DE SAINT-VITE Les travaux vont pouvoir débuter

La concertation menée par le Conseil départemental avec les entreprises et le coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé - ainsi que la nature des travaux- permettent, en cette période d'épidémie de Covid-19, d'assurer la sécurité sanitaire de ce chantier. Il pourra débuter comme prévu à partir du mardi 14 avril.

#### **DES MESURES SANITAIRES STRICTEMENT RESPECTEES**

Le Département entend apporter tout son soutien aux acteurs socioéconomiques locaux en cette période de crise. Dans ce contexte sans précédent, les différentes directions du Conseil départemental ont à cœur de permettre à ses entreprises prestataires de mener à bien les chantiers réalisés pour son compte, à condition bien sûr que les gestes barrières puissent être strictement appliqués pour la santé et la sécurité de tous.

Ainsi, concernant le réaménagement de l'écluse de Saint-Vite et après concertation avec les entreprises intervenantes et le coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé (SPS), une liste de conditions sanitaires a été formalisée pour assurer le respect des directives nationales établies en lien avec les organisations professionnelles du BTP et débuter les travaux :

- l'accès au chantier et à ses environs sera interdit ;
- une seule personne par véhicule est autorisée (qui sera le conducteur unique);
- une désinfection régulière de la base de vie sera effectuée ;
- mise à disposition par les entreprises des équipements de protection individuels (masques et gel hydroalcoolique) ;

- Le coordonnateur SPS veillera au respect strict de ces règles ainsi que celles visant à la distanciation entre les individus.

Pour Daniel Borie, Vice-président du Conseil départemental et maire de Saint-Vite, « La sécurité et la santé sont évidemment prioritaires. Et, chaque fois que les conditions sanitaires seront assurées, le Conseil départemental sera au rendez-vous pour soutenir les entreprises, bien souvent locales, qui interviennent sur nos chantiers publics ».

#### **NATURE DES TRAVAUX**

Après avoir trouvé en 2018 un accord avec les usiniers qui occupaient l'écluse, les travaux consisteront à démonter la turbine existante pour recréer les conditions de navigabilité normales et d'accostage à son niveau.

Afin de maintenir son activité, l'exploitant du moulin installera 2 turbines verticales dans l'ancien moulin.

Le Département prendra en charge la démolition de l'ancien bâtiment, qui ne présente pas d'intérêt architectural. Un partenariat gagnant-gagnant qui a permis de réduire significativement les coûts prévisionnels.

Grâce à cette réhabilitation, le Département poursuit la mise en valeur touristique de l'ensemble du bassin du Lot avec l'ouverture du réseau navigable en amont, jusqu'à Luzech (46). Parallèlement, les études de l'écluse de Fumel, dernier équipement nécessaire pour rejoindre le département du Lot, se poursuivent.

Le projet représente un investissement de 3,4 millions d'euros HT financés à 50 % par la Région (550 000 €), l'Etat (500 000 €), l'Europe (500 000 €) et Fumel Vallée du Lot (150 000 €). Les 50 % restant étant pris en charge par le Département.

#### **UN BILAN ENVIRONNEMENTAL « POSITIF »**

Pour mémoire, l'avis du Commissaire-enquêteur, fin 2019, avait conclu « que le bilan des différents critères de l'évaluation environnementale sur les travaux

et leurs conséquences au niveau de l'écluse et du moulin s'avère nettement

positif ».

Tant la nature des travaux (la réfection de l'écluse est moins impactante sur le

milieu aquatique qu'une création) que leur programmation (en avril pour

l'amont et mai pour l'aval, périodes les moins sensibles pour les frayères à

brochet) visent à minimiser l'impact environnemental.

Par ailleurs, outre le maintien d'une production d'énergie renouvelable grâce

aux deux nouvelles turbines, le projet reconstitue 40 m de berges en amont

direct de la centrale, notamment grâce à l'implantation de plus de 35 arbres.

**CALENDRIER PREVISIONNEL (SAUF ALEAS)** 

Avril/Mai: mise en œuvre des batardeaux (en remblais argileux) afin de

mettre le chantier hors d'eau

Mai/Juin: démolition du moulin

Juin/Juillet : réaménagement des maçonneries de l'écluse et déroctage

(enlèvement de roches du lit de la rivière)

Août/Septembre : installation des portes (amont et aval) et de la passerelle

d'accès

Octobre/Novembre: enlèvement batardeau et installation ponton flottant

amont

Contact presse :

Matthieu Stievet, Directeur de la Communication

Tél.: 06 73 69 23 54 / matthieu.stievet@lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE Le Département Cœur du Sud-Ouest